

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 12 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER

Date de convocation : 29/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme GOUGEON, qui a donné pouvoir à Mme MASSART.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M. GARNIER, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} LOCHOU-REGNARD, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à Mme QUEMENER.
M. LE FUR, qui a donné pouvoir à Mme SIMONESSA à partir de 21h54.

Était absent :

M. BABOU.
M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

Secrétaire de séance :

M. CHAIZE



18/02 – 06 décembre 2022

ZAC multisites Bourg- Clais- Touraudière - présentation du compte-rendu annuel (CRAC) arrêté au 31 décembre 2021.

Le rapporteur,

- rappelle que par délibération n° 30/04 du 26 juin 2018; le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC multisites sur les secteurs centre-bourg, Clais et Touraudière, après avoir approuvé d'une part le bilan de la concertation préalable par délibération n°27/03 du 12 février 2018, et d'autre part, le bilan de la procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) par délibération n°30/03 du 26 juin 2018.
- rappelle que par délibération n° 41/10 du 03 mars 2020, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC multisites dénommée Bourg, Clais et Touraudière.
- rappelle que, par délibération n°32/07 en date du 18 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le projet de traité de concession et désigné le concessionnaire de la ZAC Bourg-Clais-touraudière.
- indique que le traité de concession signé le 07 mars 2019 a confié l'aménagement et l'équipement de celle-ci à la SNC Les trois lieux, dans le cadre d'une concession d'aménagement, pour une durée de 15 ans.

Le compte rendu annuel à la collectivité, rend compte des éléments suivants, arrêtés au 31/12/2020 :

- maîtrise foncière ;
- commercialisation ;
- livraisons et répartition des logements ;
- état d'avancement et planning des travaux ;
- compte d'exploitation cumulé au 31.12.2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission mixte « Urbanisme et développement durable - Travaux, bâtiments et voirie » lors de sa réunion du 15 novembre 2022 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

du rapport qui lui a été présenté.

PAS DE VOTE

Quorum réuni 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Alain CHAIZE.



Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.

